

REGLEMENT DE L'INTERNAT 2015 – 2016

Vivre ensemble à l'Internat.

L'accueil à l'Internat n'est pas de droit. La vie en son sein exige de chacun un minimum de contrainte. Tout sera mis en œuvre afin de la rendre agréable. Cependant, la mesure d'exclusion sera prise à l'encontre de ceux qui de façon grave ou répétée provoqueraient le désordre. L'écoute, le respect, la tolérance de la part de chacun contribuent à rendre la vie plus agréable pour tous.

Les horaires

-07h00	Lever des élèves.
-08h00	Petit déjeuner, fermeture des dortoirs et ouverture de la salle des sacs.
-08h30	Début de cours.
-16h30	Fin des cours, appel des internes et goûter.
-17h00	Ouverture des dortoirs.
-16h45 à 17h30	Aide aux devoirs.
-17h15 à 18h30	Etude surveillée. Les portables sont éteints.
-18h45	Repas.
-19h30 à 20h	Temps libre (accès Internet, TV, lecture, jeux de société...).
-20h00	Montée au dortoir.
-21h45	Coucher des élèves / Téléphones portables éteints jusqu'au lendemain matin.
-22h00	Extinction des lumières.

RAPPEL : L'Internat est fermé de 8h à 17h, pensez à prendre le nécessaire pour la journée.

Une participation de tous...

- Les chambres sont rangées tous les matins : les lits doivent être faits, les vêtements rangés dans l'armoire.
- Le matin du départ en week-end, les draps doivent être pris pour être lavés et les couvertures ou les couettes doivent être pliées sur le lit.
- Le ménage est effectué régulièrement.
- Pour la propreté des lieux de vie (couloirs, réfectoire, salle de jeux...), la responsabilité de chaque interne est solicitée, de plus une participation ponctuelle sera demandée (un roulement est établi).

Des activités pour tous

- L'accès à la salle des ordinateurs est possible de 17h00 à 18h30 pour du travail scolaire uniquement.
- La salle de jeux est ouverte de 20h à 21h45.
- La télévision est allumée tous les soirs dans ce même créneau horaire, le mercredi un film est proposé.
- L'accès au CDI pour des recherches ou de la lecture est possible à la demande.
- Un espace de détente vous est proposé à la tisanerie (cuisine équipée), ce lieu doit être convivial et agréable pour tous.

Sorties des élèves

- Les internes peuvent être autorisés à sortir le mercredi, sur demande écrite des parents, voir document ci-joint (une seule réponse à donner).
- Les élèves autorisés à sortir seul le mercredi après-midi doivent obligatoirement quitter l'établissement. Les départs se font avant ou après le repas, le retour au Lycée est à 17h00.
- Pour les élèves non autorisés, des activités encadrées par un Educateur de Vie Scolaire sont proposées (activités sportives, manuelles et projection de film).
- Les sorties exceptionnelles peuvent être accordées sur demande écrite des parents uniquement, présentée 24 heures à l'avance, pour un meilleur fonctionnement. Après accord de la direction, l'élève doit impérativement se présenter au secrétariat avant de quitter l'établissement ; il devra de la même façon, signaler son retour.
- Tout élève qui ne signale pas son départ de l'établissement sera passible d'une sanction.

Objets personnels et responsabilité

- Tout bien personnel doit être rangé dans l'armoire de l'élève fermée par un cadenas. L'élève est responsable de ses affaires.
- En cas de perte d'argent ou d'objets, le Lycée n'est pas responsable. Il est demandé aux élèves de ne pas détenir une somme importante ou des objets de valeur.
- A la fin de l'année, les élèves doivent restituer tout le matériel prêté.
- Tous les élèves doivent veiller à respecter la propreté des lieux et le matériel du Lycée. Leurs familles sont décunaiement responsables des dégradations éventuelles.

SECURITE

- Nous insistons sur le fait que chaque élève est autonome et responsable de ses actes.
- **EVACUATION :** Si l'alarme incendie vient à se déclencher, chaque élève est prié d'évacuer le bâtiment conformément aux consignes données en début d'année, se rendre au lieu de rassemblement situé sur le terrain de sport et attendre la personne responsable de l'Internat.

TROUSSEAU

Toutes les pièces du trousseau doivent être marquées au nom de l'élève.

Les familles assurent le lavage et l'entretien du linge que les élèves apportent chaque semaine. Le trousseau doit permettre un renouvellement aussi fréquent que nécessaire du linge de corps.

Les familles doivent fournir :

- Un traversin, une couette ou une couverture, 1 drap house, une alèse pour lit de (90/180),
- Des vêtements suffisants pour la semaine (prévoir quelques cintres) et des chaussons,
- Un nécessaire de toilette complet (peigne, brosse, savonnette, brosse à dents...),
- Une lampe de chevet,
- Un cadenas à code de préférence, pour les autres le double des clés est à remettre à l'éducatrice de nuit dès la rentrée.

Nom de l'élève:.....Classe :.....

Vu et pris connaissance, je m'engage à respecter le règlement intérieur du centre :

Date et Signature de l'élève Date et signature de la famille

Nb : Ce document doit être impérativement retourné par courrier **avant le 15 Août 2015**